

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

DEUXIÈME COMMISSION
10e séance
tenue le
Mardi 11 octobre 1988
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 10e SEANCE

Président : M. NAVAJAS MOGRO (Bolivie)

SOMMAIRE

DEBAT GENERAL (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/43/SR.10
13 octobre 1988

ORIGINAL : FRANCAIS

88-56127 1207U (F)

La séance est ouverte à 10 h 10.

DEBAT GENERAL (suite)

1. M. KATAWALA (Mozambique) dit que le fossé se creuse de façon préoccupante entre les quelques nations du monde industrialisé qui ont le privilège exclusif de la prospérité et de l'abondance et le reste du monde où le retard économique et la régression sociale semblent désormais être la règle. Les principaux obstacles qui s'opposent au développement sont connus et la délégation mozambicaine est favorable à la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la reprise économique et au développement, qui traiterait de ces problèmes.
2. En ce qui concerne l'Afrique, le Comité ad hoc chargé de l'examen et de l'évaluation du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a souligné la nécessité pour la communauté internationale de prendre d'urgence de nouvelles mesures pour appliquer ce programme d'action et pour régler les problèmes non résolus de la dette, des flux financiers et des produits de base et reconnu l'importance des considérations sociales.
3. Au Mozambique même, le Gouvernement, pour faire face à la détérioration constante de la situation économique et sociale résultant de la poursuite de la guerre d'agression extrêmement destructrice, a entrepris, avec l'appui actif de la communauté internationale, un programme de redressement économique et un programme d'urgence. Malgré les résultats très encourageants obtenus, il reste beaucoup à faire. Il faudrait alléger l'énorme poids de l'endettement qui absorbe entièrement les nouvelles ressources disponibles, fournir les ressources nécessaires à la reconstruction de l'infrastructure et aux secteurs de l'enseignement et de la santé durement affectés par la guerre.
4. Satisfait qu'on se soit mis d'accord pour lier les activités de secours d'urgence aux programmes de redressement dans le contexte général de la relance et du développement, le Gouvernement mozambicain prône l'adoption de mesures immédiates pour concrétiser ce consensus. La délégation mozambicaine remercie tous ceux qui ont fourni une assistance à son pays. Elle espère que toutes les délégations considéreront favorablement la recommandation du Conseil économique et social tendant à inscrire le Mozambique sur la liste des pays les moins avancés.
5. Les conclusions de la Commission spéciale du Conseil économique et social montrent qu'il est possible de démocratiser et de renforcer encore l'ONU dans les domaines économique et social et qu'il est nécessaire de donner au système les moyens de mieux répondre aux besoins des Etats Membres, notamment des pays en développement. Les Etats doivent donc veiller à ce que l'Organisation dispose des moyens matériels et financiers nécessaires. Il faut se féliciter à cet égard de l'adoption de la résolution 1988/77 du Conseil économique et social.
6. La délégation mozambicaine appuie sans réserve la préparation de la nouvelle Stratégie internationale du développement. Enfin, elle espère qu'on saura consolider les résultats positifs récemment enregistrés sur le plan politique et les étendre à tous les autres domaines.

(M. Katawala, Mozambique)

7. M. AL-KAHTANI (Arabie saoudite), dit que si les pays industrialisés sont parvenus, grâce à une meilleure coordination de leur politique économique, à stabiliser les taux de change et à relancer la croissance, la situation économique des pays en développement ne fait qu'empirer comme le montrent la détérioration des termes de l'échange et l'alourdissement de la dette extérieure. La raison en est que toute coordination en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies et du dialogue Nord-Sud ne saurait aboutir à un changement radical de la situation. La situation des pays en développement est d'autant plus inquiétante que les espoirs suscités par les Négociations d'Uruguay ont été déçus. Or, même si l'on reconnaît l'importance des mesures d'allégement de la dette des pays en développement, force est de constater que ces négociations offraient le moyen idéal d'ajuster l'économie des pays en développement et d'intensifier, par la même occasion, les échanges internationaux.

8. L'économie de l'Arabie saoudite a pâti de certains facteurs exogènes négatifs. Il a donc fallu adopter les mesures d'ajustement nécessaires tant sur le plan économique que financier. Le pays a pu ainsi aller de l'avant dans la réalisation de ses projets et dans la mise en place de son infrastructure économique. Dans le cadre de sa stratégie de développement intégrée, qui offre une place de choix au secteur privé, l'Arabie saoudite est parvenue à diversifier ses ressources et à développer ses secteurs de production. Or, si le pays a tiré parti des avantages comparatifs qu'offrent ses industries pétrochimiques, les industries naissantes créées aux fins de diversification se sont heurtées aux mesures protectionnistes adoptées par les principaux pays industrialisés.

9. Au cours des années 80, les cours de produits de base ont fait l'objet d'amples fluctuations du fait d'une conjoncture extérieure peu favorable, ce qui s'est traduit par un manque à gagner considérable pour les pays producteurs. De même, les prix du pétrole se sont effondrés ces quatre dernières années, compromettant sérieusement les plans de développement des pays producteurs. D'aucuns ont fait remarquer que les pays producteurs de pétrole devraient partager leurs recettes avec les autres pays. Or, il serait plus logique de parler d'assistance et de coopération fructueuse et de rendre justice aux efforts déployés par certains pays pétroliers dans ce domaine. L'Arabie saoudite, quant à elle, a constamment appuyé les efforts de développement des pays en développement. C'est ainsi qu'au cours de la période 1973-1987 le montant de l'aide publique qu'elle a fournie a dépassé 56 milliards de dollars, dont une bonne partie sous forme de dons et le reste sous forme de prêts non liés octroyés à des conditions de faveur. Les principaux bénéficiaires en étaient les pays les plus gravement touchés par la crise et les pays les moins avancés. Sur le plan bilatéral, l'Arabie saoudite contribue à hauteur de 20 % au moins aux fonds d'organismes de développement. En plus de sa contribution au groupe de la Banque mondiale et au Fonds monétaire international, l'Arabie saoudite a consenti, ces dernières années, des prêts très importants à ces organismes, leur permettant ainsi de mieux répondre aux besoins accrus des pays en développement en matière de financement. Sur le plan international, l'Arabie saoudite a versé des contributions importantes aux différents organismes et programmes des Nations Unies. Elle vient également de fournir une aide humanitaire d'urgence aux peuples frères du Soudan et du Bangladesh, victimes d'inondations dévastatrices.

/...

10. M. AL-ERYANY (Yémen) dit que l'apparition sur la scène économique internationale de phénomènes négatifs, tels que la hausse des taux d'intérêt, les fluctuations des changes, les mesures protectionnistes auxquelles se heurtent les produits des pays en développement et les mesures restrictives en matière de transfert de technologie, n'a fait qu'aggraver la crise économique internationale et ses effets sur les pays en développement et les pays les moins avancés en particulier. Or, il est inconcevable que ces pays demeurent des sources de matières premières et des débouchés pour les articles manufacturés, d'autant qu'il n'est pas dans l'intérêt de la communauté internationale qu'ils soient constamment déficitaires et incapables d'honorer leurs obligations et de satisfaire aux besoins fondamentaux de leurs populations.
11. Au Moyen-Orient, la situation économique s'est dégradée en conséquence du conflit entre l'Iraq et l'Iran. La chute des prix du pétrole a sérieusement compromis les plans de développement des pays de la région, y compris les pays non producteurs. Le Yémen a été d'autant plus gravement touché qu'il ne dispose que de ressources limitées. Le Gouvernement est toutefois parvenu à rationaliser les importations et cherche à mettre en valeur les ressources économiques du pays, en accordant la priorité à l'agriculture.
12. L'un des problèmes les plus graves qui se posent aux pays en développement est celui de la dette extérieure. En effet, ceux-ci ne parviennent pas à mener à bien leur politique de restructuration économique en raison de la hausse des taux d'intérêt, de l'impossibilité d'obtenir des crédits auprès des banques commerciales et de la chute des cours des produits de base. La solution de ce problème exige une coopération étroite entre débiteurs et créanciers, les premiers devant honorer leurs obligations et les seconds devant tenir compte des impératifs de la croissance, du développement et de la stabilité politique et sociale des pays débiteurs en développement.
13. Le Yémen se félicite des mesures d'allégement de la dette adoptées par certains pays industrialisés. Cela étant, seule l'instauration d'un nouvel ordre économique international permettant notamment aux pays en développement d'obtenir des prix rémunérateurs pour leurs produits d'exportation, pourrait permettre de surmonter la crise économique actuelle. L'assainissement des relations politiques internationales et le règlement de nombreux conflits régionaux à la faveur du climat de détente qui règne entre les deux superpuissances ne manqueraient pas d'avoir des effets positifs sur la situation économique mondiale. A cet égard, l'Organisation des Nations Unies demeure le cadre international idéal où résoudre les problèmes économiques internationaux.
14. Le problème de la pollution (déchets toxiques et dangereux, essais nucléaires, etc.) vient s'ajouter aux problèmes économiques internationaux. Aussi importe-t-il que tous les pays prennent d'urgence des dispositions administratives et juridiques visant à protéger l'environnement.
15. M. GJIKI (Albanie) fait observer qu'après deux décennies de déclin et de crise, la situation économique mondiale et les relations internationales sont loin de répondre aux aspirations des peuples des pays démocratiques et souverains.

(M. Gjika, Albanie)

Malgré la légère reprise apparue dans les pays développés, reprise insuffisante toutefois pour induire une accélération de la croissance dans le reste du monde et pour faire disparaître dans ces pays les phénomènes persistants que sont le chômage et l'inflation, malgré certains signes de détente dans les relations internationales, les principaux facteurs de tension demeurent avec le maintien des blocs politico-militaires, la poursuite de la course aux armements et la persistance de tous les signes d'une polarisation entre les riches et les pauvres.

16. La situation du commerce international s'est nettement aggravée, empêchant le développement normal des relations internationales. Les grands pays industrialisés établissent les règles du jeu, recourant à des pratiques protectionnistes et discriminatoires extrêmement préjudiciables aux pays en développement, procédant à des manipulations financières et des spéculations sur les prix et maintenant un système d'échange périmé et des déficits énormes de leur balance des paiements. Symptomatiques de cette situation sont, d'une part, le chômage qui touche tous les pays et représente un vaste gâchis d'énergies et de bonnes volontés sacrifiées à l'égoïsme des intérêts capitalistes, et, d'autre part, la faim, qui atteint des proportions alarmantes et intolérables.

17. Le problème de la dette des pays en développement, l'un des plus graves auxquels notre monde est confronté, n'est pas simplement économique, mais aussi politique, car il menace la paix et la stabilité mondiales; il convient de le régler, en coopération avec les débiteurs, avec réalisme et bonne volonté.

18. L'Albanie sait bien que les problèmes économiques mondiaux ne sont pas faciles à régler, mais elle estime qu'à force de volonté politique et de coopération, la communauté internationale et l'ONU peuvent contribuer à remédier à certains d'entre eux. Elle appuie toute mesure visant à corriger l'inégalité des relations internationales.

19. Convaincue qu'une coopération économique internationale sur une base juste et équitable contribue à l'amélioration des relations internationales et au développement économique et social de chaque pays, à l'amitié entre les peuples et à la cause de la paix et de la sécurité internationales, l'Albanie a renforcé sa coopération avec divers pays, notamment dans la région, et continuera de rester fidèle à sa politique d'indépendance et de coopération qui lui a permis, malgré l'environnement international défavorable, de consolider son économie et d'améliorer les conditions de vie de son peuple.

20. M. OKEYO (Kenya) appuie les propositions faites par le Président du Groupe des 77, considérant que leur application sera bénéfique pour tous les pays car, si l'on assiste à une reprise de la croissance économique mondiale, les pays industrialisés sont les seuls à en profiter, les pays en développement voyant eux leur situation économique et sociale se détériorer et restant privés des moyens de procéder à des investissements productifs. Il faudra s'efforcer conjointement pendant la session en cours de trouver des solutions durables aux problèmes économiques mondiaux, seule façon de contribuer au processus de détente en cours.

/...

(M. Okeyo, Kenya)

21. Il faut notamment que la bonne volonté récemment démontrée sur le plan politique prévaille également en ce qui concerne les problèmes de la dette. En effet, malgré toutes les propositions et tous les efforts, et bien que les pays en développement soient déterminés à mettre en oeuvre des mesures d'ajustement structurel, que les pays africains aient récemment réaffirmé leur volonté d'assumer leurs obligations au titre de la dette, et que les pays d'Amérique latine se soient employés à rechercher des solutions pratiques, on n'a toujours pas trouvé le moyen de régler ces problèmes. Il faut que les participants aux négociations commerciales internationales, au lieu de chercher à s'assurer des parts de marché et à maintenir autant de barrières commerciales que possible, s'attaquent aux problèmes réels qui empêchent les pays en développement d'accroître leur productivité. Le développement des échanges mondiaux et les bénéfices qui en découlent exigent que l'on trouve des solutions aux problèmes liés de la dette, du transfert négatif de ressources et de technologie. Il faudrait veiller à ce que le Fonds commun pour les produits de base commence rapidement à fonctionner, appuyer les efforts entrepris dans le cadre de la coopération Sud-Sud et relancer le dialogue Nord-Sud sur une nouvelle base.

22. On ne saurait trop souligner par ailleurs la nécessité de prendre des mesures pour protéger l'environnement contre la détérioration que lui font subir les appétits de conquête effrénés de l'homme. Il convient notamment d'appuyer les activités du PNUE, non seulement en renforçant ses moyens mais surtout en s'appliquant à mettre en oeuvre ses programmes. Le Kenya, malgré ses difficultés économiques et avec l'aide appréciable de la communauté internationale, continue de mener à bien, notamment en coopération avec le PNUE, des projets destinés en particulier à prévenir la déforestation et l'érosion des sols et à lutter contre l'avancée des déserts.

23. Enfin le Kenya, considérant la situation de plus en plus difficile des pays africains, espère que la communauté internationale s'efforcera d'appliquer les recommandations du Comité ad hoc chargé de l'examen du Programme d'action des Nations Unies pour l'Afrique.

24. M. MOULY (Organisation internationale du Travail) dit qu'en raison des nombreuses incertitudes qui existent, même à court terme, en ce qui concerne l'évolution de l'économie mondiale, il est très difficile d'identifier des sources potentielles de nouveaux emplois, bien que les ajustements structurels mis en oeuvre par presque tous les pays aient pour objectif la résorption du chômage et du sous-emploi, principales sources d'une pauvreté insoutenable.

25. L'OIT a présenté à ce sujet un document où sont brièvement analysées 11 politiques d'emploi qui ont été des réussites à des degrés divers et dont l'examen pourrait permettre de dégager des enseignements utiles de valeur générale. Si aucune de ces politiques n'offre de recette miracle, elles n'en méritent pas moins toutes d'être étudiées.

26. M. STRESOV (Bulgarie) dit que les progrès réalisés dans le domaine politique, notamment à la suite de l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, n'ont pas pour autant entraîné la disparition des problèmes

(M. Stresov, Bulgarie)

économiques, et notamment de l'endettement extérieur des pays en développement, qui a atteint des proportions inquiétantes. Le problème de la dette ne pourra être résolu que par une approche coordonnée au niveau politique et par l'adoption de mesures destinées à assurer le bon fonctionnement du système monétaire et financier international et à stabiliser les taux de change. La Bulgarie considère que l'ONU peut jouer un rôle éminent à cet égard et qu'il serait peut-être souhaitable d'organiser une conférence internationale sur les problèmes monétaires et financiers liés au développement.

27. L'ONU a également d'autres défis importants à relever, à commencer par l'élaboration et l'application de la nouvelle stratégie internationale du développement, qui devrait jouer un rôle fondamental dans la solution des graves problèmes des pays en développement et promouvoir la coopération dans l'intérêt de tous les Etats Membres. Il serait par ailleurs essentiel, pour pouvoir assurer le succès de la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement, de tenir compte des rapports existant entre le désarmement et le développement.

28. La Deuxième Commission doit également étudier le problème de la protection de l'environnement. A cet égard, la Bulgarie appuie sans réserve l'initiative de la Tchécoslovaquie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine concernant la sécurité écologique ainsi que la proposition de l'Union soviétique de tenir la seconde conférence internationale des Nations Unies sur l'environnement au plus haut niveau.

29. Il est clair que seul le dialogue, sur un pied d'égalité, et ouvert à la participation de tous les pays, peut permettre de trouver des solutions efficaces et durables aux problèmes actuels. Une coopération internationale efficace devrait permettre de renforcer la confiance entre les pays et de créer les conditions d'une croissance économique mondiale stable et prévisible.

30. La Bulgarie a entrepris de profondes restructurations en vue d'accroître l'efficacité de son économie, de démocratiser davantage la vie publique et la vie politique et de relever très fortement le niveau de vie de la population. Ce processus de réforme intérieure doit également lui permettre de développer ses activités internationales, et en particulier ses relations commerciales et économiques avec les pays en développement. L'assistance économique fournie à ces pays a atteint 446 millions de leva en 1987 et la part des échanges commerciaux avec ces pays est passée de 3,8 % du total en 1970 à plus de 11 % en 1986.

31. En conclusion, M. Stresov rappelle que la Bulgarie est prête à contribuer, dans la limite de ses moyens, à la consolidation de la coopération économique internationale et à la promotion de relations économiques égalitaires, démocratiques et mutuellement avantageuses et qu'elle accorde une grande importance au rôle joué par l'ONU pour résoudre les problèmes économiques internationaux et garantir la sécurité économique de tous les Etats.

32. M. SINGH (Singapour) constate que l'accalmie des relations internationales est trompeuse et que les problèmes qui ont assombri l'économie mondiale au cours des années 80 ne se sont pas dissipés. L'avenir est incertain. On risque de voir

/...

(M. Singh, Singapour)

apparaître une récession mondiale si les politiques macro-économiques des principaux pays industrialisés ne changent pas notablement. Les perspectives des pays en développement - pauvreté accrue, montée des troubles sociaux - demeurent préoccupantes.

33. Ces dernières années, les pays développés ont changé d'attitude, se regroupant ou augmentant leurs échanges commerciaux mutuels pour défendre leurs intérêts. C'est ainsi que le volume des échanges entre pays industrialisés a continué de progresser de 5 % par an entre 1980 et 1987 (contre 6 % dans les années 70), tandis que le taux de croissance annuel des échanges commerciaux entre pays industrialisés et pays en développement, qui était de 5 % dans les années 70, est tombé à moins de 0,4 % entre 1980 et 1987. La conclusion d'accords de libre-échange entre pays développés illustre bien le regroupement des plus puissants, qui ignorent les pays moins importants. Or, la majorité de la population mondiale vivant dans les pays en développement, il est dangereux de laisser le fossé s'élargir entre ces deux catégories de pays. Il devient donc urgent de renforcer le système de libre-échange international qui était envisagé dans les Accords de Bretton Woods.

34. Lors des Négociations d'Uruguay de 1986, on a reconnu qu'il valait mieux trouver des solutions mondiales plutôt que ponctuelles aux problèmes rencontrés par le système commercial multilatéral. L'examen à mi-parcours des Négociations d'Uruguay prévu pour décembre 1988 devrait permettre de faire avancer les objectifs de ces négociations - réduire progressivement les barrières douanières, renforcer les échanges multilatéraux et élargir le rôle juridique et institutionnel du GATT - et d'améliorer les perspectives économiques.

35. Si les pays développés doivent absolument protéger le libre-échange international, il faut également que les pays en développement se préparent à affronter les tempêtes à venir et se rapprochent des pays développés. Ils devraient notamment, comme l'a déclaré le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales, redoubler d'efforts pour améliorer leurs politiques fiscales et monétaires, juguler l'inflation, réformer leur fiscalité, mobiliser les ressources nationales et accroître la production et la rentabilité. Il pourrait également être utile qu'ils renforcent la coopération Sud-Sud et multiplient leurs échanges commerciaux mutuels, ce qui leur permettrait de mieux affronter les problèmes éventuels.

36. La poursuite de la situation économique actuelle au cours de la prochaine décennie risque d'avoir des conséquences dramatiques pour le développement de l'économie mondiale et la croissance des pays en développement. Or, les voies diverses choisies par ces derniers n'augurent pas bien de l'avenir. L'on ne peut qu'espérer que la Deuxième Commission parviendra à trouver des solutions novatrices.

37. M. OTOBO (Nigéria) demande instamment à la communauté internationale de tirer parti du climat de paix qui prévaut actuellement dans les relations internationales pour rectifier les déséquilibres structurels de l'économie mondiale. La relance de la croissance et du développement sera nettement facilitée si l'on met la détente pleinement à profit pour résoudre les problèmes pressants de l'humanité dans des instances internationales comme l'Organisation des Nations Unies.

/...

(M. Otoko, Nigéria)

38. L'accélération de la croissance économique dans les pays développés ne s'est pas étendue aux pays en développement, qui continuent à connaître une conjoncture internationale extrêmement défavorable, caractérisée par le déclin persistant des cours des matières premières, l'aggravation des termes de l'échange, la montée du protectionnisme, l'accroissement de la dette et des sorties nettes de capitaux. La situation actuelle reflète les profonds déséquilibres structurels de l'économie mondiale, que les retombées de la croissance du monde développé ne suffiront pas à corriger. Il faudra procéder à une restructuration fondamentale de l'économie mondiale si l'on veut que tous les pays bénéficient des améliorations apparues dans certaines régions du monde.

39. Les décisions adoptées au cours de l'été, concernant par exemple la huitième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement, la mise en place de la Facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI, l'augmentation du capital de la Banque mondiale et le lancement d'un programme spécial d'assistance de la Banque destiné aux pays d'Afrique à faible revenu lourdement endettés, ainsi que celle, prise au Sommet de Toronto, d'autoriser les créanciers officiels à examiner plusieurs moyens d'alléger la dette des pays en développement les plus pauvres, constituent certes un pas dans la bonne voie mais ne suffiront pas à surmonter les graves problèmes économiques auxquels se heurte la majorité des pays en développement. C'est pourquoi les ministres du Groupe des 77 ont souligné qu'il importe, pour résoudre effectivement les problèmes de l'économie mondiale, de mener un processus de consultation et de coordination économique tenant compte des préoccupations des pays en développement. La participation active des pays en développement est nécessaire à la mise au point d'un ensemble de politiques intégrées destinées à assurer la croissance et le développement soutenus de l'économie mondiale, dans l'intérêt de tous les pays. Le Nigéria souscrit donc à la demande du Groupe des 77 tendant à ce que l'Assemblée générale se réunisse en session extraordinaire dans les meilleurs délais pour examiner les moyens de relancer la croissance économique des pays en développement et des pays développés.

40. L'examen et l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique montrent qu'il reste encore beaucoup à faire pour que ce continent sorte de l'impasse. Point n'est besoin de rappeler les immenses sacrifices consentis par les pays africains dans le processus d'ajustement de leur économie nationale. Plusieurs d'entre eux ont entrepris des réformes, sans disposer, en quantité suffisante, de l'appui extérieur envisagé dans le Programme d'action. Il importe donc plus que jamais que la communauté internationale dispense des ressources supplémentaires et s'acquitte de ses engagements, si l'on veut que le Programme d'action demeure crédible et que ses objectifs soient réalisés.

41. Le Nigéria, déplorant que la communauté internationale n'ait pas dûment tenu compte de la dimension humaine du développement au cours des années 80, se félicite de ce qu'on reconnaisse de plus en plus l'importance de la valorisation des ressources humaines pour le développement. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'atténuation de la pauvreté et la mise en valeur des ressources humaines, pour

/...

(M. Otodo, Nigéria)

justifié qu'il soit de leur accorder une priorité élevée, ne devraient pas être les seuls fondements de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement. En effet, ces objectifs ne pourront être atteints que dans un environnement économique plus favorable. La prochaine Stratégie internationale du développement, en plus d'être orientée vers l'avenir et de tendre à relever les nouveaux défis, devra s'attacher à résoudre les problèmes actuels, qui persisteront vraisemblablement.

42. M. TSHITAMBWE (Zaire) dit que l'apaisement qui marque actuellement les relations entre les deux superpuissances ne signifie pas pour autant que la paix règne sur terre. Non la paix des armes mais la véritable paix pour l'individu, qui suppose la victoire sur la pauvreté, la malnutrition, la maladie et la misère, c'est-à-dire, en d'autres termes, sur le sous-développement. La situation économique ne s'est en effet guère améliorée au cours des 10 dernières années, et le dialogue entre le Nord et le Sud n'a pas encore trouvé de terrain d'entente solide sur lequel fonder des solutions satisfaisantes et durables à la crise économique. L'écart entre les pays industrialisés et les pays en développement continue de se creuser; le fardeau de la dette qui pèse sur les pays en développement est devenu quasiment impossible à gérer; les ajustements structurels conseillés ou imposés ne se sont pas accompagnés d'une aide suffisante de la communauté internationale pour permettre aux pays en développement de sortir du marasme économique et social.

43. En ce qui concerne l'Afrique, qui est le continent le plus vulnérable en raison de sa dépendance à l'égard des pays industrialisés, la situation s'est à ce point détériorée que l'Assemblée générale a adopté, à l'issue d'une session extraordinaire en 1986, un Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. L'examen approfondi à mi-parcours de ce programme a donné lieu à un constat mitigé : au cours des deux dernières années, le revenu par habitant a diminué de 4,2 %, la charge de la dette s'est alourdie, le courant de ressources vers l'Afrique stagne et les recettes d'exportation ont diminué de près de 37 %. De manière générale, l'application des programmes de réforme et de redressement économique, loin de stimuler la croissance, a créé des difficultés considérables pour des centaines de millions de personnes, étant donné que les autorités ont dû réduire les dépenses publiques pour équilibrer leur budget et rembourser la dette extérieure, alors même que l'effondrement des cours des produits de base entraînait une forte baisse des recettes extérieures.

44. Le Zaire, qui a longtemps été considéré comme le meilleur élève des organismes financiers internationaux, a rigoureusement appliqué durant trois ans tous les programmes proposés par ceux-ci pour sortir de l'ornière et revitaliser sa croissance, mais au bout du compte, il s'est avéré que ces programmes visaient uniquement à permettre le remboursement de la dette extérieure, puisqu'ils se sont traduits par un transfert net de ressources de 1 milliard de dollars des Etats-Unis. Les pays en développement ne peuvent rester exportateurs nets de capitaux ni supporter un tel endettement sans que cela ne menace gravement leur stabilité politique et leur développement. C'est pourquoi les solutions ne peuvent

/...

(M. Tshitambwe, Zaïre)

être unilatérales mais doivent être recherchées dans la concertation et le partage des responsabilités entre pays créanciers et pays débiteurs. La délégation zaïroise est convaincue que cela est possible pour peu qu'existe une volonté politique à cet effet. Elle est fermement favorable à la proposition tendant à convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement et fait confiance aux mécanismes du multilatéralisme pour résoudre les problèmes du développement tout en préservant l'environnement.

45. Le PRESIDENT, rappelant brièvement les points de vue exprimés lors du débat général, avant de conclure, dit que la Deuxième Commission s'est montrée particulièrement préoccupée par la situation économique internationale, et notamment par le problème de la dette extérieure et de ses conséquences négatives sur la stabilité des pays débiteurs. Ce problème n'est pas seulement un problème bilatéral mais concerne l'ensemble de la communauté internationale; il n'est pas seulement conjoncturel ou financier mais structurel et fondamentalement politique. Les opinions exprimées lors du débat traduisent deux types d'attitude : un groupe de pays considère que la stratégie actuelle, selon laquelle le meilleur moyen de résoudre le problème de l'endettement est d'adopter des mesures de croissance axées sur le marché et définies au cas par cas, reste toujours valable et que l'étude des problèmes d'endettement incombe aux institutions internationales compétentes (les pays les moins avancés, notamment les pays d'Afrique subsaharienne faisant, pour leur part, l'objet de mesures spéciales). Un autre groupe de pays considère qu'il faut modifier fondamentalement l'approche suivie jusqu'à présent, en partant du principe que la dette actuelle est impossible à rembourser et que les pays débiteurs ne peuvent en assurer le service sans risquer de créer une situation instable qui menacerait, par contrecoup, l'ensemble du système financier international. Il faut espérer que les travaux de la Deuxième Commission permettront de parvenir à un consensus sur cette question.

46. En ce qui concerne le commerce et le financement, plusieurs propositions concrètes ont été avancées : la convocation en 1989 et en 1990 au plus tard d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la relance de la croissance économique et du développement dans les pays en développement; l'évolution et l'amélioration de la stratégie internationale en matière d'endettement; l'établissement, dans le cadre des Nations Unies, de mécanismes internationaux reposant sur la notion de sécurité économique internationale et permettant de résoudre les graves problèmes économiques et environnementaux; la mise en place d'un système permettant d'identifier rapidement toute évolution négative de la situation économique et d'adopter des mesures préventives; la nécessité de faire fonctionner le Fonds commun pour les produits de base le plus tôt possible; l'inversion des transferts nets de ressources et l'adoption de mesures permettant d'accroître les flux de ressources extérieures vers les pays en développement, de renforcer les mesures d'ajustement structurel et d'alléger le fardeau de la dette, qui est devenu insoutenable.

47. En ce qui concerne l'environnement, un consensus est apparu en faveur de la coopération et de la recherche de solutions au niveau mondial. Plusieurs délégations ont cependant fait valoir que les problèmes écologiques ne devraient

/...

(Le Président)

pas être résolu au détriment du développement des pays en développement, ni servir de prétexte pour assortir la coopération financière internationale à de nouvelles conditions.

48. Plusieurs délégations ont proposé la convocation en 1992 d'une conférence des Nations Unies pour un développement durable et, en 1989, d'une autre conférence consacrée à la situation écologique de la planète, qui serait suivie en 1990 d'une réunion au sommet de chefs d'Etat de 15 ou 20 pays représentant toutes les régions du monde.

49. S'agissant de la mise en valeur des ressources humaines et du rôle de la femme, il importe de réaliser que le développement a pour objectif ultime le bien-être des populations. Il faut également être conscient du rôle clef que jouent les femmes dans le développement, aussi bien par leur action au sein de la famille que par leur participation au processus de développement économique. De nombreuses délégations se sont déclarées préoccupées par la montée de la pauvreté qui, dans certains pays, touche plus de 40 % de la population et ont attribué cette situation à la stratégie adoptée pour résoudre le problème de la dette et aux politiques d'ajustement mises en oeuvre.

50. Pour ce qui est du cas particulier de l'Afrique, il existe un consensus général pour intensifier les efforts compte tenu de la situation critique du continent et pour appliquer plus efficacement le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique.

51. En ce qui concerne la Stratégie internationale du développement, il importe que la nouvelle stratégie cherche, entre autres, à relancer la croissance et le développement; accorde la priorité à la coopération internationale pour le développement, y compris à la réalisation d'objectifs humanitaires communs à tous les pays; fasse preuve de plus de réalisme et de souplesse dans la fixation des buts et objectifs comme dans l'utilisation d'indicateurs économiques et rapproche davantage les objectifs économiques et sociaux.

52. S'agissant de la réforme du système des Nations Unies, enfin, on a souligné l'importance de la résolution 1988/77 du Conseil économique et social concernant la revitalisation du Conseil, et un certain nombre de délégations attendent les résultats des consultations tenues par le Secrétaire général concernant la restructuration du système.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (A/43/3, A/43/8 et Add.1, A/43/122, A/43/214, A/43/35, A/43/273, A/43/325, A/43/336, A/43/341, A/43/360, A/43/367 et Corr.1 et 2, A/43/370, A/43/393, A/43/432, A/43/435, A/43/446, A/43/457, A/43/460, A/43/463, A/43/544, A/43/587, A/43/671; A/C.2/43/4, A/C.2/43/L.2, L.3, L.4)

53. M. AHMED (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales internationales), évoquant les travaux du Conseil économique et social, qui relèvent de la compétence du Département des affaires économiques et sociales

/...

(M. Ahmed)

internationales, constate que l'année écoulée a été particulièrement productive pour le Conseil qui, en plus d'avoir pris un certain nombre d'initiatives en vue de renforcer la coopération internationale et sa capacité en matière de formulation et de coordination des politiques, a pu aboutir à un consensus sur certaines des questions les plus controversées dont il est saisi.

54. Son débat sur la politique économique et sociale internationale, consacré essentiellement à la réaction multilatérale face aux déséquilibres structurels de l'économie mondiale et à leurs incidences sur le développement, a fait ressortir les dangers inhérents à la lenteur avec laquelle se résorbent les importants déséquilibres entre grands pays industrialisés, en dépit de succès limités en matière de stabilisation des taux de change. Le Conseil s'est également inquiété du déclin des termes de l'échange des pays en développement pendant les années 80 qui, joint à l'accroissement des obligations au titre du service de la dette et à la réduction des apports financiers, est à l'origine des sorties nettes de ressources des pays en développement vers les pays développés enregistrées depuis 1982. Le Conseil a pu, pour la première fois, parvenir à un consensus sur la question du transfert net des ressources des pays en développement vers les pays développés et prié le Secrétaire général, dans sa décision 1980/160, de continuer à surveiller l'évolution de ce phénomène et de consacrer un chapitre distinct de l'Etude sur l'économie mondiale, 1989 à l'analyse de ce problème. Le débat général a également fait apparaître la nécessité, pour l'Organisation des Nations Unies, d'offrir un cadre approprié pour identifier et analyser sans retard les problèmes nouveaux qui touchent l'économie mondiale et les relations économiques internationales. Dans une décision prise par consensus (1988/75), le Conseil a reconnu qu'il faudrait continuer de mener à bien des activités de recherche et d'analyse économique de l'Organisation des Nations Unies et prié le Secrétaire général d'établir une étude des mécanismes et moyens dont le système dispose actuellement à cet effet.

55. Le Conseil a également adopté par consensus une résolution sur l'esprit d'entreprise national dans le développement économique (1988/74) dans laquelle il a reconnu le rôle important que les entrepreneurs nationaux, dans tous les pays, peuvent jouer dans le développement économique et le progrès technique, dans la création de nouveaux emplois, dans l'utilisation plus efficace des ressources humaines et dans l'acquisition de techniques nouvelles. Il a prié le Secrétaire général d'entreprendre une étude des mesures à prendre en vue de favoriser la contribution des entrepreneurs nationaux au progrès économique des pays en développement, compte tenu de la nécessité de créer un environnement économique international positif. L'esprit d'entreprise, s'il était stimulé et utilisé efficacement, offrirait d'immenses possibilités de croissance. Toutefois, cela présuppose l'existence d'un cadre institutionnel, juridique et socio-économique favorable à l'échelon national et d'un environnement international propice. Les pouvoirs publics pourraient utilement bénéficier des échanges d'expérience entre pays à divers stades de développement et dotés des systèmes économiques différents pour concevoir des politiques et programmes visant à favoriser l'esprit d'entreprise. L'Organisation des Nations Unies peut jouer un très important rôle de catalyseur dans ce domaine. Compte tenu des restrictions budgétaires actuelles,

(M. Ahmed)

le Département des affaires économiques et sociales internationales demande aux pays en mesure de le faire d'accorder un financement pour assurer l'exécution efficace du programme d'activités élaboré à cette fin.

56. Le Conseil a consacré une attention particulière aux aspects économiques du rôle des femmes dans le développement, question pour l'examen de laquelle il disposait, pour la première fois, d'indicateurs de la situation économique des femmes et a, dans sa résolution 1988/59, prié le Secrétaire général de prendre l'initiative de formuler un plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme, axé sur les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour la période 1996-2001. Comme suite à cette décision, le Département des affaires économiques et sociales internationales continuera à développer et à appliquer son programme d'activités concernant le rôle de la femme dans le développement.

57. Le syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA), outre de constituer un défi d'ordre médical et humanitaire, est lourd de conséquences pour tous les aspects de la vie humaine. Il incombera à la Deuxième Commission d'en étudier les incidences socio-économiques, ce qui appelle une analyse multisectorielle. Le système des Nations Unies a relevé ce nouveau défi en mettant au point, sous la conduite de l'OMS, une Stratégie mondiale de lutte contre le SIDA qui prévoit des activités dans 140 pays. Le Département des affaires économiques et sociales internationales agit en étroite coopération avec l'OMS, la Banque mondiale et les autres organismes intéressés des Nations Unies pour analyser, d'une manière coordonnée, les aspects démographiques et socio-économiques de ce problème ainsi que ses incidences sur le développement.

58. M. Ahmed exprime l'espoir que les gouvernements fourniront dans un proche avenir les ressources extra-budgétaires nécessaires à l'application de la résolution 1988/61, dans laquelle le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de continuer de fournir une assistance aux gouvernements, en particulier à ceux des pays en développement, pour la mise en application des principes directeurs pour la protection des consommateurs, que l'Assemblée générale a adoptés dans sa résolution 39/248.

59. Il convient également de noter l'importante décision du Conseil économique et social relative aux principes directeurs concernant les décennies internationales (résolution 1988/63) qui énonce des directives précises quant au choix des thèmes et des dates des décennies internationales, aux conditions à remplir pour la proclamation des décennies internationales, à l'examen et à l'évaluation de l'exécution du programme d'action d'une décennie, éléments qui devraient tous contribuer à la réalisation des objectifs visés.

60. Enfin, le Conseil économique et social a adopté une résolution de grande portée sur sa revitalisation (1988/77) qui porte sur tous les aspects du fonctionnement du Conseil, y compris la formulation des politiques, le suivi des activités, les activités opérationnelles, la coordination, les méthodes de travail et l'organisation des travaux. Le rôle du Conseil sur le plan de la formulation des politiques et de la coordination devrait s'en trouver renforcé.

61. M. RAMACHANDRAN (Directeur exécutif du Centre des Nations Unies pour les établissements humains) rappelle que, lors de sa onzième session, la Commission des établissements humains s'est essentiellement employée à formuler la Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000, comme l'Assemblée générale l'en avait priée dans sa résolution 42/191. En effet, l'un des résultats les plus importants de l'Année internationale du logement des sans-abri a été de révéler l'ampleur réelle du problème du logement, aussi bien dans les pays en développement que dans les pays développés et la tâche à accomplir si l'on veut abriter non seulement le milliard de personnes qui ne disposent pas actuellement d'un logement décent mais aussi les centaines de millions d'habitants de plus que compteront les régions en développement durant la prochaine décennie. Il est en effet apparu que cette situation constitue une grave menace pour la stabilité politique et sociale et une entrave au développement et qu'il importe de donner vigoureusement suite à l'Année internationale en adoptant un programme spécifique et concerté en vue d'améliorer le logement dans le monde entier.

62. La Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000, énoncée dans le document A/43/8 et Add.1, vise essentiellement à faciliter la fourniture d'un logement convenable à tous d'ici à l'an 2000, notamment aux pauvres et aux personnes défavorisées. Elle met l'accent sur une optique de "facilitation" associant les secteurs public et privé pour mobiliser toutes les ressources disponibles en vue de satisfaire les besoins nationaux de logement. Elle demande à chaque pays de concevoir une stratégie nationale adaptée à ses besoins, à sa situation et à ses ressources et prie la communauté internationale d'appuyer vigoureusement les mesures nationales.

63. La Stratégie mondiale du logement est d'une importance telle qu'elle concerne l'essence même du processus de développement. Son exécution contribuera à réaliser le but plus large du système des Nations Unies en servant de cadre à l'intégration et à la promotion d'autres objectifs économiques et sociaux, dont par exemple la relance économique et le développement viable, l'augmentation de la production industrielle, l'accroissement de l'autosuffisance, la mise en valeur des ressources humaines, l'amélioration de la santé et l'accroissement de la productivité, l'intégration des femmes aux activités de développement à tous les niveaux et la promotion de la participation communautaire. De plus, la Stratégie mondiale du logement est pleinement adaptée à la transformation que connaissent actuellement les pays en développement, dont la manifestation la plus visible est l'urbanisation. Ce phénomène, loin d'être simplement associé aux villes les plus importantes, concerne des établissements de toutes les tailles, allant des villes primaires aux centres ruraux. En adoptant et en appliquant la Stratégie mondiale du logement, les gouvernements et la communauté internationale préparent un monde nouveau et meilleur, où les conflits sociaux et les tensions politiques seraient amoindris et où l'on verrait apparaître un développement à visage nettement humain.

La séance est levée à 13 heures.